

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 11^e jour du mois de mai deux mille dix-huit (11 mai 2018), à la salle des Loisirs de Notre-Dame-de-Montauban, 411, rue Garneau.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Madame Marjolaine Morasse, conseillère
Madame Diane Du Sablon, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 13 avril 2018
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance avril 2018
- 1.5 Acceptation de l'offre de service fait par PG Solutions pour sauvegarde infonuagique
- 1.6 Modernisation de notre parc informatique
- 1.7 Autorisation acquérir la plate-forme de base Mégaéval et sa licence Power Builder

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois d'avril 2018
- 2.2 Frais de remboursement des élus
- 2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Engagement du Directeur incendie et préventionniste pour le SISEM

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Autorisation à payer le déneigement du chemin du Lac-Gervais à monsieur Gaéтан Dionne
- 4.2 Demande d'aide programme aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État
- 4.3 Avis de motion est donné dans le cadre de faire un règlement concernant les limites de vitesse sur une partie de la route du Moulin
- 4.4 Dépôt du projet de règlement concernant les limites de vitesse sur une partie la route du Moulin

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Renouvellement contrat entretien des aménagements paysagers

- 5.2 Aide financière Coopérative de Solidarité de développement local de Montauban 2018
- 5.3 Autorisation à participer au cahier estival dans le Bulletin de Mékinac 19 juin 2018

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 Autorisation de participer à l'assemblée générale annuelle 2018 du réseau biblio
- 6.2 Autorisation à payer monsieur Daniel Beaupré hockey jeunes dimanche matin
- 6.3 Autorisation à participer au rendez-vous thématique pauvreté et exclusion sociale du comité territorial de développement social Mékinac
- 6.4 Autorisation à participer au rendez-vous du développement social organisé par Université du Québec à Trois-Rivières

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
 - 7.1.1 Autorisation de paiement de l'aide financière - Fête Nationale 2018
- 7.2 Informations aux contribuables
- 7.3 Point d'information du Maire
- 7.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 7.5 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Monsieur Benoit Caouette, directeur général et secrétaire trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2018-05-123 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Martine Frenette et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 11 mai 2018 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal du 13 avril 2018

2018-05-124 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2018 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Bourré et résolu que ce

procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Madame Martine Frenette, après avoir pris connaissance des documents fournis aux élus par le Directeur général, quitte la table du conseil pour aller chercher la liste des déboursés omis dans les documents remis par le directeur général et disponibles à l'entrée pour les citoyens. Madame Martine Frenette revient à la table du conseil.

Monsieur Benoit Caouette, Directeur mentionne que les élus avaient reçues tous les documents sur leur tablettes ainsi que sur leur adresse courriel de conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance avril 2018

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

M. Benoit Caouette, Directeur Général de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois d'avril 2018.

Tel que convenu avec le conseil municipal, la correspondance est déposée sans lecture après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.5 Acceptation de l'offre de service fait par PG Solutions pour sauvegarde infonuagique

2018-05-125 CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire moderniser son logiciel de sauvegarde;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a demandé une offre de service à PG Solutions;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban accepte l'offre de service de PG Solutions numéro 1MNOT58-180504-0 comme suit:

• logiciels d'exploitation et utilitaires logiciel de sauvegarde:	159.00\$
• préparation, configuration et installation :	938.00\$
• équipements informatiques : équipements sauvegarde:	604.00\$
• autres services	0.00\$

pour un total de 1701.00\$ plus les taxes

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire avoir un contrat entretien soutien annuel pour la sauvegarde infonuagique;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban accepte également l'offre de service pour le contrat entretien et soutien annuel relatif à la sauvegarde infonuagique au montant de 690.00\$ plus taxes, ce montant sera ajusté au prorata du nombre de mois suite l'installation du logiciel;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

1.6 Modernisation de notre parc informatique

2018-05-126 CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire moderniser son parc informatique;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Martine Frenette et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise le Directeur général à faire les démarches auprès de fournisseurs afin de faire l'analyse de notre parc informatique et d'avoir les recommandations avant de faire l'acquisition;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban mandate madame Marjolaine Morasse, conseillère afin de faire le suivi dans ce dossier;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

1.7 Autorisation acquérir la plate-forme de base Mégaéval et sa licence Power Builder

2018-05-126.1 CONSIDÉRANT que d'ici le 1 juillet 2018, toutes les opérations de la MRC de Mékinac seront effectuées à 100% dans le nouveau logiciel de PG;

CONSIDÉRANT que les inspecteurs municipaux pouvaient avec l'ancien logiciel de SMI interrogés les dossiers pour visualiser les photos et croquis à jour;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Martine Frenette et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise l'acquisition de la plate-forme de base Mégaéval, sa licence Power Builder et autorise le paiement au coût de 942.79\$ taxes et installation incluses;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois d'avril 2018

2018-05-127 CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que les factures présentées par la direction générale du mois avril 2018 ont été vérifiées par madame Marjolaine Morasse et monsieur Donald Dryburgh;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition, une liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le journal #363 pour les comptes à approuver et payer;

CONSIDÉRANT le journal #364 relatif aux dépenses autorisées par le directeur général au nom de la municipalité en vertu du règlement décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 avril 2018, au montant de 157 130.13\$, soient approuvés et payés ainsi qu'entériner les dépenses préautorisées par le Directeur Général au montant de 35 241.77\$ en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité.

QUE le cumul des journaux #363 et #364 est de 192 371.90\$;

ADOPTÉE à la majorité des conseillers. Mme Guylaine Gauthier se retire de ce point afin de ne pas se placer en conflit d'intérêt.

DÉPÔT DU RAPPORT DE RÉMUNÉRATION MENSUELLE AVRIL 2018

Le directeur général dépose le rapport de la rémunération totale brute mensuellement incluant les cotisations d'employeur versées pour les élus (es) et tous les employés municipaux pour la période 25 mars au 21 avril 2018 au montant de: 26 349.52\$.

Madame Martine Frenette précise qu'à plusieurs reprises, elle a demandé d'avoir accès au registre détaillé des salaires de 2018 pour vérifier les salaires versés en 2018. Cette information ne lui a pas encore été transmise par le Directeur général et ce après plus de 5 mois d'opération en 2018. Madame Frenette demande encore une fois, que cette information lui soit transmise à très court terme pour que les élus puissent s'assurer de l'exactitude des salaires versés en 2018.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES PAR RETRAIT DIRECT OU PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE MOIS D'AVRIL 2018

- 2 avril 2018 frais fixes opérations 20.00\$
- 2 avril 2018 intérêt marge de crédit 176.63\$
- 18 avril 2018 La Capitale collective 1796.26\$ ass.
- 20 avril 2018 Scotia Bank/prêt cap. & intérêt Escape 423.57\$ achat

Pour un total: 2 416.46\$

DÉPÔT DU RAPPORT DES ENCAISSEMENTS POUR LE MOIS D'AVRIL 2018

Le directeur général dépose le rapport des encaissements pour le mois d'avril 2018 au montant de: 81134.76\$`.

Mme Martine Frenette, conseillère veut obtenir de l'information sur les revenus et les dépenses absentes de la rédition déposé par le directeur général: par exemple ceux du brunch que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a organisé le 8 avril 2018. Madame Martine Frenette demande que cette information soit transmise par écrit aux élus par le Directeur général rapidement.

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF DE L'ANNÉE 2017 ET 2018 AU 30 AVRIL

Le directeur général dépose l'état comparatif 2017 et 2018 de la balance de vérification au 30 avril 2018.

NOTE: Madame Martine Frenette demande au directeur général si l'intégrité des déboursés et des recettes présentées aux élus. Après une réponse affirmative du Directeur général. Madame Martine Frenette demande au Directeur général où sont les recettes et les dépenses en lien avec le brunch du 8 avril 2018. Le Directeur général est incapable de répondre. Madame Martine Frenette réitère que ce conseil n'accepte pas de comptabilité parralèle et exige que tous les montants concernant les fonds publics se retrouvent en bonne et due forme dans les livres de la municipalité et que tous les déboursés soient autorisés tel que requis par la législation et les règlements en vigueur.

NOTE: Monsieur Benoit Caouette, Directeur général mentionne qu'il va vérifier pourquoi les revenus et les dépenses du brunch n'ont pas été comptabilisé. Il mentionne qu'il n'y a pas de comptabilité en parralèle.

Je soussignée, certifie par la présente, l'intégrité des dépenses comptabilisé dans le mois avris 2018, et qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 avril 2018.

*Benoit Caouette
Directeur général et Secrétaire-Trésorier*

2.2 Frais de remboursement des élus

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois d'avril 2018.

2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

Début: 20h00

Fin: 20h05

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Engagement du Directeur incendie et préventionniste pour le SISEM

2018-05-128 CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a passé la résolution #2018-03-76 pour l'offre d'emploi pour un directeur incendie et préventionniste pour le SISEM;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est la municipalité mandataire pour le SISEM en vertu de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT qu'après les entrevues, les municipalités de Lac-aux-Sables et Sainte-Thècle sont d'accord à faire l'engagement du directeur incendie et préventionniste;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Diane Du Sablon et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise à faire l'engagement de M. Sylvain Lamarre, Directeur incendie et préventionniste pour le SISEM tel que prévu dans la résolution #2018-03-76;

QUE le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Autorisation à payer le déneigement du chemin du Lac-Gervais à monsieur Gaétan Dionne

2018-05-129 CONSIDÉRANT que le chemin du Lac-Gervais fait partie des chemins privés que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban aide financièrement;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu;

QUE ce conseil autorise le paiement au montant 1900.00\$ à monsieur Gaétan Dionne pour le déneigement du Chemin du Lac-Gervais pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

4.2 Demande d'aide programme aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État

2018-05-130 CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a un programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban peut aller chercher un montant de 9000.00\$ dans ce programme pour des travaux de réfections sur les chemins dans le domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que nous avons des travaux de rechargement et de déboisement à faire sur le chemin du Lac-des-Trois-Camps;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu;

QUE ce conseil dépose une demande d'aide financière dans le programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État pour le rechargement et le déboisement d'une partie du chemin du Lac-des-Trois-Camps au montant de 11 112.93\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

4.3 Avis de motion est donné dans le cadre de faire un règlement concernant les limites de vitesse sur une partie de la route du Moulin

Avis de motion est donné par madame Guylaine Gauthier que lors d'une séance ultérieure un règlement décrétant les limites de vitesse sur une partie de la route du Moulin sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

4.4 Dépôt du projet de règlement concernant les limites de vitesse sur une partie la route du Moulin

Note au procès-verbal :

M. Benoit Caouette, directeur général dépose le projet de règlement portant sur les limites de vitesse sur une partie de la route du Moulin et que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement #2018-355 conformément à la Loi. M. Caouette explique en général quels sont les changements que le règlement prévoit.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Renouvellement contrat entretien des aménagements paysagers

2018-05-131 CONSIDÉRANT que nous avons eu un bon service d'entretien de nos aménagements l'an passé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban peut donner un contrat de gré à gré pour des montants de moins de 25 000\$;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu;

QUE ce conseil renouvelle le contrat d'entretien des aménagements paysagers pour la saison 2018 à madame Annie Gauthier pour un montant de 3450.00\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.2 Aide financière Coopérative de Solidarité de développement local de Montauban 2018

2018-05-132 CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité de développement local de Montauban a déposé une demande d'aide financière pour l'exercice financier 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire soutenir la Coopérative de Solidarité de développement local de Montauban dans le développement du sentier National;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu;

QUE ce conseil accorde un aide financière au montant de 5000.00\$ à la Coopérative de Solidarité de développement local de Montauban;

QUE la Coopérative de Solidarité de développement local de Montauban devra fournir à la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban un rapport détaillé des dépenses avec une copie des factures;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise le directeur général à verser un montant de 1000.00\$ à la Coopérative de Solidarité de développement local de Montauban;

QUE la différence de l'aide financière sera versé sur présentation des pièces justificatives;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

5.3 Autorisation à participer au cahier estival dans le Bulletin de Mékinac 19 juin 2018

2018-05-133 CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire participer au cahier estival du Bulletin de Mékinac dans la parution du 19 juin 2018;

CONSIDÉRANT que le Bulletin de Mékinac est distribué sur le territoire de la MRC des Chenaux et de la MRC de Mékinac en 15 000 exemplaires;

CONSIDÉRANT que le cahier estival sera également publicisé sur les ondes de Rythme FM et 106.9 durant tout l'été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Bourré et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban participe au cahier estival qui paraîtra le mardi 19 juin 2018;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise le directeur général à prendre 1 page dans le Bulletin Mékinac au coût de 475.00\$ plus les taxes;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Autorisation de participer à l'assemblée générale annuelle 2018 du réseau biblio

2018-05-134 CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait partie du réseau Biblio du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale annuelle se tiendra le 8 juin 2018 à 17h00 à l'Hôtel et restaurant La Porte de la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE; Il est proposé par madame Martine Frenette et résolu;

QUE ce conseil autorise mesdames Denise Villemure et Ginette Bourré à participer à la rencontre annuelle qui se tiendra le 8 juin 2018 à Hôtel et restaurant La Porte de la Mauricie à compter de 17h00.

QUE ce conseil paie les frais de déplacements se rattachant à cette soirée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

6.2 Autorisation à payer monsieur Daniel Beaupré hockey jeunes dimanche matin

2018-05-135 CONSIDÉRANT que le Canadian National verse un montant annuel au montant de 500.00\$ à la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban pour organiser du hockey pour les jeunes pour la saison 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le Canadian National a déjà versé le montant annuel au montant de 500.00\$ à la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban pour organiser du hockey pour les jeunes pour la saison 2108-2019;

CONSIDÉRANT que Meubles Jacob a versé un montant de \$1000.00 à la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban pour organiser du hockey pour les jeunes pour la saison 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Guylaine Gauthier et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise le paiement au montant de 620.41\$ à monsieur Daniel Beaupré responsable du hockey jeunes pour la saison 2017-2018;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

6.3 Autorisation à participer au rendez-vous thématique pauvreté et exclusion sociale du comité territorial de développement social Mékinac

2018-05-136 CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait partie du comité territoriale de développement social de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire participer au rendez-vous thématique "pauvreté et exclusion sociale" qui se tiendra le 15 mai 2018, à la salle Robert Crête de St-Séverin, de 9h à 15h30;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Diane Du Sablon et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise madame Ginette Bourré à participer au rendez-vous thématique organisé par le comité territorial de développement social Mékinac qui aura lieu le mardi 15 mai 2018, à la salle Robert Crête de St-Séverin;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban paie tous les frais relatifs à cette journée;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

6.4 Autorisation à participer au rendez-vous du développement social organisé par Université du Québec à Trois-Rivières

2018-05-137 CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire participer au rendez-vous développement social organisé par Université du Québec à Trois-Rivières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Guylaine Gauthier et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise madame Ginette Bourré à participer au rendez-vous du développement social qui aura lieu le vendredi 15 juin 2018 de 8h00 à 15h00 au Pavillon Nérée-Beauchemin, local 1012;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise le paiement du coût d'inscription au montant de \$26.50;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban paie également tous les frais reliés au rendez-vous du développement social;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.1.1 Autorisation de paiement de l'aide financière - Fête Nationale 2018

2018-05-138 CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban participe financièrement à chaque année pour la réalisation de la Fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Martine Frenette et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise le directeur général à verser l'aide financière au comité de la Fête Nationale 2018 au montant de 2500.00\$;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban demande une reddition de compte au comité de la Fête Nationale pour l'édition 2018;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.2 Informations aux contribuables

7.3 Point d'information du Maire

- informe la population que le nivelage des chemins est commencé
- informe que le balayage de nos chemins débutera dans la semaine du 14 mai 2018
- donne un cours résumé de la rencontre qu'il a eu à la MRC de Mékinac
- informe la population sur le dossier des réservoirs d'eau dans le secteur Montauban
- donne un cours résumé de la rencontre de la Régie Régionale de Matières résiduelles de Portneuf

7.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

Début: 20h43

Fin: 21h02

7.5 Levée de l'assemblée

2018-05-139 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Martine Frenette et résolu que la séance soit levée à 21h03.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Monsieur Benoit Caouette
Directeur général et secrétaire-trésorier

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 14 mai 2018.